



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : AT-INT-062

Déposé le : 14.11.2017

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

**Garantir le droit à une information diversifiée et de qualité par la redevance**

## Texte déposé

Disparitions de titres, regroupements rédactionnels, suppression de postes de journalistes : depuis quelques années la diversité des médias de la presse écrite se rétrécit. Le 4 mars 2018, en cas d'acceptation de l'initiative No Billag demandant la suppression de la redevance, c'est la diversité de l'ensemble du paysage médiatique qui sera mise à mal. Le 18 octobre 2017, le Conseil fédéral décidait de la réduction du montant de la redevance annuelle de Frs. 451- à Frs. 365-. Cette mesure entrera en vigueur en 2019 uniquement en cas de refus de l'initiative.

Si la redevance permet aux chaînes de la Radio Télévision Suisse (RTS) d'exister, au total ce sont 19 chaînes de télévision (dont La Télé) et radio régionales ou locales, pour une bonne part dans le secteur privé, qui en Suisse romande sont aussi financées par la redevance. Les bénéficiaires de la redevance ne se limitent pas aux acteurs de l'audiovisuel. Dès 2019, l'Agence Télégraphique Suisse (ATS), vecteur essentiel d'information pour l'ensemble de la presse écrite, recevra aussi 2 millions de la redevance (sur un chiffre d'affaires annuel de 34 millions en 2016) affectés à ses services en français et en italien, actuellement déficitaires. Ce financement additionnel ne sera évidemment possible qu'en cas de rejet de l'initiative No Billag.

La diversité des médias est essentielle à la préservation de la liberté d'opinion et d'information. Alors que les « fake news » suscitent convoitise et instrumentalisation, le droit et l'accès à une information de qualité, à un journalisme d'enquête et d'investigation ainsi qu'à des débats contradictoires s'avère de plus en plus nécessaire dans une société démocratique.

De nouvelles formes de soutien parmi lesquelles l'aide indirecte aux médias développée dans le postulat de la députée Valérie Induni du 31 janvier 2017 (« Pour un vrai soutien à la presse et aux médias ») apparaissent indispensables. Dans l'intervalle, le maintien de la redevance apparaît essentiel pour préserver le droit de tout un chacun à une information diversifiée et de qualité.

Au vu de ce qui précède, les député.e.s soussigné.e.s adressent les questions suivantes au Conseil

d'Etat qu'ils remercient d'avance pour ses réponses :

1. Quel risque représente la suppression de la redevance pour le droit à une information diversifiée et de qualité pour la Suisse romande comme minorité linguistique et le canton de Vaud en particulier ?
2. Dans quelles mesures les télévisions (notamment La Télé, Vaud-Fribourg TV SA) et radios privées régionales et locales ainsi que l'Agence télégraphique suisse (ATS) seront aussi affectées par une suppression de la redevance ?
3. Qu'advierait-il de la couverture médiatique d'événements régionaux, cantonaux ou locaux (vie associative, culturelle et sportive) en cas de suppression de la redevance ?
4. Combien d'emplois pourraient être supprimés dans le canton de Vaud en cas d'acceptation de l'initiative populaire No Billag aussi bien à la RTS (projet de campus à l'EPFL) que dans les médias privés ?

Jean Tschopp, député

Lausanne, le 14.11.2017

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



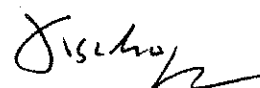
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Tschopp Jean, Lausanne le 14.11.2017

Signature :


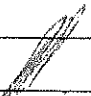

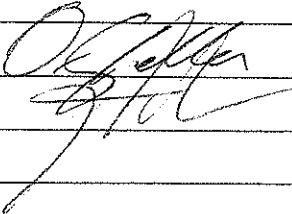
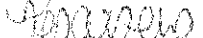
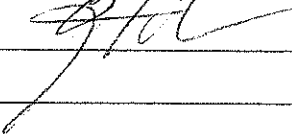

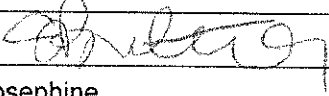
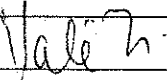
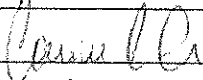
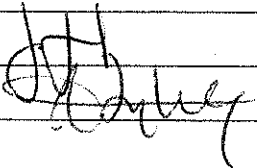
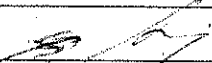


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

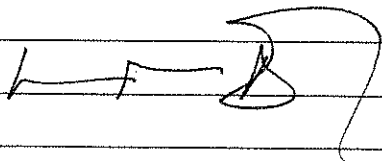
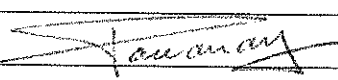
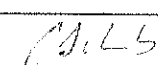
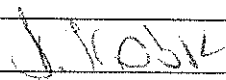
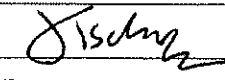
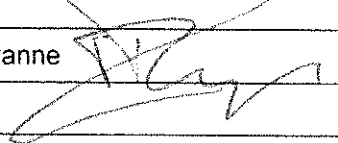
Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

## Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> juillet 2017

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto 	Durussel José
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Evéquo Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Betschart Anne-Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Cantone Fabienne
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Bianc Mathieu	Creteigny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Crottaz Brigitte 	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Germain Philippe
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre 	Gfeller Olivier 
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane 	Gardon Jean-Claude 
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre 	Glauser Nicolas
Butera Sonya 	Devaud Grégory	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Gross Florence
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Guignard Pierre
Cardinaux François	Donzé Manuel	Induni Valérie 
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine 	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent 
Cherbuin Amélie 	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

## Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> juillet 2017

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ruch Daniel
Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre 
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves 	Schelker Carole
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwab Claude 
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Simonin Patrick
Lohri Didier	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Pointet François	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Probst Delphine 	Suter Nicolas
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Tafelmacher Pauline
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Räss Etienne	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean 
Meldem Martine	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Melly Serge 	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne 	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas 	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane 	Roulet-Grin Pierrette	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zwahlen Pierre